

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

**Nombre de conseillers**

- en exercice : **13**
- présents : **10**
- votants : **12**
- absents : **3**

**Date de la convocation :  
08 Novembre 2021**

**Date d'affichage :  
08 Novembre 2021**

**Objet :**

Transport scolaire  
remboursement de la  
navette

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en Sous  
Préfecture de Brioude le  
18 Novembre 2021 et  
publication du 18  
Novembre 2021

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h  
L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRIVADIS André, Maire

**Étaient présents :** Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoint, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

**Procurations :**

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,  
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à Mr PHILIPON Pierre,

**Absents :** Mr MARION Olivier

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis de nombreuses années, la municipalité de La Chaise-Dieu prend à sa charge les frais de ramassage scolaire pour les enfants domiciliés sur la commune (la facture était envoyée directement à la mairie).

La nouvelle communauté d'agglomération du Puy qui gère les ramassages scolaires, a décidé de facturer aux familles le coût du transport scolaire directement à l'inscription des enfants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la continuité du remboursement des frais de ramassage scolaire à la demande des familles comme en 2020/2021 en précisant les coûts :

- Tarif ramassage pour enfants du primaire (de la maternelle au CM2) : 90,00 € par an
- Tarif ramassage pour enfants du secondaire (de la 6ème à la 3ème) : 180,00 € par an
- Achat carte lors de la 1ère inscription : 5,01 € pour 3 ans

Monsieur le maire propose une grille de remboursement indexée au quotient familial (QF)

- QF < 650 remboursement 100%
- 650.1 < QF < 950 remboursement 50%
- 950.1 < QF pas de remboursement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre à sa charge et de rembourser les frais de transports scolaires aux enfants domiciliés sur la commune de La Chaise-Dieu en fonction du Quotient familial des familles au 1er septembre de l'année scolaire.

